

SAVOIR DEVELOPPER SON CLUB

Public

Salariés, Dirigeants bénévoles d'association sportive assurant l'animation et l'encadrement des activités

Objectifs opérationnels

- Etre capable d'élaborer un dispositif de développement de son club.
- Comprendre les attentes de ses adhérents.

Contenu de la formation

- Le club de sport face à son environnement.
 - Contexte socio-économique du développement du sport.
 - Identifier les enjeux de développement d'un club.
 - Ses activités et son offre de services.
 - Ses relations au territoire.
 - Sa gestion des équipements.
 - Sa gouvernance.
 - Réaliser son diagnostic.
- Développement d'activités sportives : quelles cibles ? quelles offres ?
 - Savoir proposer des activités adaptées aux besoins.
 - Les besoins en encadrement : comment répondre à ses besoins ?
 - Elaborer son plan d'action de développement.
- Manager ses actions de développement.
 - Comment bien recruter et bien accueillir ?
 - Comment assurer la qualité dans la mise en œuvre ?

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Utilisation d'outils opérationnels adaptés.
- Travail d'élaboration en sous-groupe et partage de bonnes pratiques.

Bulletin d'inscription

Formations 1^{er} semestre 2015

à retourner par courrier au CROS de Lorraine accompagné du chèque de caution
Maison Régionale des Sports de Lorraine – 13, rue Jean Moulin – BP 70001 – 54510 TOMBLAINE

Confirmation d'ouverture de la session 7 jours avant le début de la formation prévue.

N°	stage	page
1	VIE ASSOCIATIVE	4
1.1	Bien organiser son association <i>Le jeudi 5 et le vendredi 6 mars 2015</i>	4
1.2	Organiser son assemblée générale <i>Le jeudi 12 et le vendredi 13 mars 2015</i>	4
1.3	Management de projet associatif <i>Le jeudi 19 et le vendredi 20 mars 2015</i>	5
1.4	Savoir développer son club <i>Le jeudi 26 mars 2015</i>	5
1.5	Bien accueillir ses adhérents pour bien les fidéliser <i>Le lundi 30 et le mardi 31 mars 2015</i>	5
1.6	Préparer et animer une réunion <i>Le jeudi 9 et le vendredi 10 avril 2015</i>	6
2	COMMUNICATION	6
2.1	Mettre en place une stratégie de communication <i>Le lundi 4 et le mardi 5 mai 2015</i>	6
2.2	Créer ses outils de communication <i>Le lundi 11 et le mardi 12 mai 2015</i>	6
2.3	Dynamiser sa communication avec Facebook <i>Le lundi 18 et le mardi 19 mai 2015</i>	7
2.4	Prise de parole en public <i>Le lundi 28 et le vendredi 29 mai 2015</i>	7
2.5	Réaliser efficacement un e-mailing <i>Le lundi 1^{er} et le mardi 2 juin 2015</i>	7
3	GESTION FINANCIÈRE	8
3.1	L'analyse financière de l'association <i>Le mardi 09 et le mercredi 10 juin 2015</i>	8
3.2	Elaborer le budget de l'association <i>Le mercredi 17 juin 2015</i>	8
3.3	La recherche de financements : partenariats publics et privés (mécénat) <i>Le jeudi 18 et le vendredi 19 juin 2015</i>	8
3.4	Comptabilité approfondie en association <i>Le lundi 29 et le mardi 30 juin 2015</i>	9
4	SÉCURITÉ	9
4.1	PSC 1 <i>Le jeudi 25 juin 2015</i>	9

Association

Raison sociale

Interlocuteur

Nombre de salariés 0 < à 10 salariés de 10 à 20 salariés

Adhérent OPCA du champ sport Non-adhérent

Siret

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Port.

Courriel

Courriel du / des stagiaire(s) si différent.....

Nom(s) et Prénom(s)	H/F	Salarié/Bénévole de l'association	Âge	N° de stage ⁽¹⁾	Repas ⁽²⁾

(1) Voir tableau ci-contre
(2) Repas pris en charge par le CROSL

Documents à joindre à ce bulletin d'inscription :

- chèque de caution de 50 € libellé à l'ordre du CROSL (ce chèque vous sera rendu à l'issue de votre participation effective au stage).
- chèque pour paiement de la formation pour les non cotisants auprès de l'OPCA du champ sport, libellé au nom de l'organisme de formation (voir catalogue).

Date / __/__/__/

Nom, qualité

Cachet et signature du représentant de l'association



MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Public concerné par les formations

Les actions sont accessibles aux salariés et aux dirigeants bénévoles de toutes les associations sportives lorraines dans la limite des places disponibles. Toute autre personne intéressée par ces formations doit contacter en amont Irène Giroux au CROSL.

Prise en charge des salariés

Les formations sont gratuites pour les associations qui versent la totalité de leurs contributions conventionnelles à l'OPCA du champ sport.

Les coûts pédagogiques sont réglés directement à l'organisme de formation.

Prise en charge des bénévoles

Les formations sont gratuites pour tous les bénévoles des associations sportives de la région. Les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'OPCA du champ sport ou par le CROSL.

Autre public

Le règlement des frais de formation

Un chèque individuel au nom de l'organisme de formation sera à envoyer au CROSL à l'inscription. La recherche de financement du coût pédagogique est à votre charge.

Prise en charge des frais de repas et de transport pour tous les participants d'associations sportives

Les repas proposés pour les formations en journée à la Maison Régionale des Sports de Lorraine sont pris en groupe et réglés directement par le CROSL. Pour les formations se déroulant à un autre endroit, les repas sont remboursés sur présentation de facture à hauteur de 12€ par personne maximum.

Pour les frais de transport, un formulaire vous sera remis par le CROSL. Le remboursement se fera à l'association sportive uniquement et sur présentation d'un RIB (transport entre le siège de l'association et le lieu de formation, un seul remboursement par structure et par formation).

Thèmes de formations que vous souhaiteriez voir proposés dans la prochaine offre

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions même si vous ne vous inscrivez pas à ces sessions.

-
-
-

POUR TOUTE INFORMATION CONTACTER

Irène Giroux au CROS de Lorraine
Tél. : 03 83 18 87 04
irene.giroux@lorraine-sport.com

- | *Pensez également à consulter le site*
- | *Internet du CROSL et à vous inscrire à la*
- | *newsletter afin de recevoir périodiquement*
- | *toutes les informations sur le sport lorrain.*
- |
- | <http://lorraine.franceolympique.com>